

## Introduction :

Après une année d'activités : formations, sensibilisation et suivi de cas, des études d'évaluation et de capitalisation ont recommandé les résultantes suivantes par secteur ayant une relation avec l'enregistrement à l'état civil :

<b>LA SANTÉ</b>		
<b>constat</b>	<b>Contrainte</b>	<b>Recommandation</b>
délivrance de l'avis de naissance en retard pour les cas des naissances antidatées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-le manque de personnel au service d'accueil à l'hôpital.</li> <li>- La non numérisation du système d'enregistrement.</li> </ul>	-la création d'une base de données numérique pour faciliter l'accès aux registres.
Problème au niveau du document de l'avis de naissance : manque d'informations, faux renseignements, non unification de l'avis de naissance.	Le service des centres de santé donne la priorité au coté sanitaire qu' à celui administratif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Elaborer un document unifié de l'avis de naissance en coordination avec le tribunal et le service de l'état civil.</li> <li>-Dupliquer ce document auprès de tous les centres de santé.</li> <li>-Prévoir des temps de formation/sensibilisation autours du document vu son importance.</li> <li>-intégrer le thème de l'état civil dans la formation fondamentale des métiers de la santé.</li> </ul>
l'accueil : Défavorisation et maltraitance des cas sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le manque des compétences au niveau de communication et d'assistance sociale.</li> <li>-nombre limité des assistants sociaux dans les services de santé.</li> </ul>	Prévoir plus de formations continues/sensibilisations pour le personnel en contact avec ces cas.
Peu de mesures utilisées en matière d'une meilleure connaissance des procédures d'enregistrement selon les cas an faveur de la population.		La diversification des modalités de sensibilisation permet d'avoir plus d'influence sur la conscience de la communauté : publier les affiches autours de l'état civil dans le bloc d'accouchement et dans les centres de santé / avoir une présentation par télé dans les espaces accueillants.
Le manque de coordination entre les parties concernées : l'état civil, la santé, le tribunal, l'autorité	le manque des modalités d'interrelations entre les différents acteurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La mise en place d'une plateforme de coordination et de partage : partager les listes et les avis de naissance avec le bureau de l'état civil et les autorités.</li> <li>-Favoriser la proximité des procédures en créant une cellule d'enregistrement au sein des services de la santé.</li> </ul>

LA SANTÉ		
constat	Contrainte	Recommandation
L'avis de naissance des enfants nés en route vers l'hôpital.	Le territoire, la responsabilité	Se mettre d'accord autour d'une procédure claire entre l'autorité et la santé pour délivrer l'avis de naissance dans la dite situation.

L'AUTORITÉ		
Problème	Contrainte	Recommandation
Dans le cas d'accouchement à la maison beaucoup de difficultés se posent pour avoir l'avis de naissance.	Preuves justifiant l'accouchement au foyer. L'accouchement illégitime se passe souvent en confidentiel.	La mise en place d'un système de confiance issue des ateliers de concertation qui favorise l'accès au document en toute crédibilité.
L'avis de naissance des enfants nés en route vers l'hôpital.	Le territoire, la responsabilité	Se mettre d'accord autour d'une procédure claire entre l'autorité et la santé pour délivrer l'avis de naissance dans la dite situation.
Problème au niveau du document de l'avis de naissance : manque d'informations, faux renseignements, non unification de l'avis de naissance.	le manque de la formation	Elaborer un document unifié de l'avis de naissance en coordination avec le tribunal et le service de l'état civil. -Dupliquer ce document auprès de tous les services des autorités. -Prévoir des temps de formation/sensibilisation autour du document vu son importance. -intégrer le thème de l'état civil dans la formation fondamentale des métiers des autorités.
Avoir le certificat du célibat pour les mères célibataires	le manque de la loi	Revoir la loi de délivrance du certificat du célibat qui prend en charge tous les cas existants.

## L'AUTORITÉ

Problème	Contrainte	Recommandation
Le manque de coordination entre les parties concernées : l'état civil, la santé, le tribunal, l'autorité	le manque de modalités d'interrelations entre les différents acteurs.	<p>-La mise en place d'une plateforme de coordination et de partage : Demander et se baser sur les listes de naissance prévenant de la santé.</p> <p>-Créer une cellule au niveau de chaque commune ou arrondissement réunissant toutes les parties concernées sur le territoire.</p>
l'enquête sociale faite par l'autorité	le manque de la formation	Former les agents d'autorité sur l'enquête sociale.
	la limite d'intervention de l'autorité pour faire l'enquête sociale	Monter une modalité formelle du déroulement de l'enquête sociale.
	le manque des procédures qui gèrent la façon de faire l'enquête	

<b>L'ÉDUCATION</b>		
<b>Problème</b>	<b>Contrainte</b>	<b>Recommandation</b>
Les enfants non enregistrés à l'état civil trouvent des difficultés lors de l'inscription.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La date de naissance est indispensable pour faire l'inscription à l'école.</li> <li>- Pour le directeur : l'absence d'un garanti pour prendre en charge la responsabilité d'inscrire l'enfant au sein de son école.</li> <li>- L'outil de gestion Massar.</li> </ul>	<p>La mise en œuvre d'une procédure opérationnelle qui facilite l'inscription d'un enfant non enregistré à l'état civil dans l'attente d'y être.</p> <p>Adapter l'outil de gestion Massar aux spécificités des enfants sans papiers.</p>
Pour certains enfants sans papiers, après le règlement de la situation auprès du système juridique ils se trouvent avec une identité (nom et prénom) différente de l'ancienne.	Le choix d'un nom et prénom pour un enfant sans papiers est restreint par la loi de l'état civil.	Trouver des solutions en abordant les discussions autour de ce sujet.
l'ignorance du procédure de l'enregistrement à l'état civil par le directeur de l'école		Intégrer le thème de l'enregistrement à l'état civil dans la formation des directeurs.
Le manque de coordination entre les parties concernées : l'état civil, la santé, le tribunal, l'autorité , l'éducation.	le manque des modalités d'interrelations entre les différents acteurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'une plateforme de coordination et de partage :</li> <li>partager les listes des enfants sans papiers avec le bureau de l'état civil et les autorités.</li> <li>créer une cellule au niveau de chaque commune ou arrondissement réunissant toutes les parties concernées sur le territoire.</li> </ul>
Prévention ?	l'absence de l'éducation sexuelle pour des jeunes filles et garçons	fournir l'éducation sexuelle pour les jeunes filles et garçons y compris l'abstinence et les valeurs islamiques

<b>L'ÉTAT CIVIL</b>		
<b>Problème</b>	<b>Contrainte</b>	<b>Recommandation</b>
Le déplacement vers le lieu de naissance de l'enfant pose des difficultés à l'enregistrement.	La loi exige que l'enregistrement se fasse au lieu de la naissance	informatiser la base des données des enregistrements et la partager sur le plan national.
l'accueil	L'espace manque d'intimité pour que la femme puisse s'exprimer.	Offrir un bureau uniquement pour l'état civil
	le manque du matériel	Fournir le matériel nécessaire
	Le manque des compétences au niveau de communication et d'assistance sociale.	Prévoir plus de formations continue/sensibilisations Pour le personnel en contact avec ces cas.
		Modifier la loi afin de permettre l'enregistrement sur tout territoire
quelques documents fournis par l'état civil contient des fautes et ne sont pas tous convenables avec certains cas.	le manque de formation	Adapter un kit de documents unifié et convenable en coordination avec le tribunal. -Dupliquer ce kit auprès de tous les bureaux de l'état civil. -Prévoir des temps de formation/sensibilisation autours de la dite kit.
l'ignorance du procédure de l'enregistrement à l'état civil par quelques officiers de l'état civil : -la mauvaise orientation des cas. -certains officiers de l'état civil rendent l'enregistrement plus compliqué en rajoutant des documents.	Le manque d'une formation approfondie	Prévoir plus de formations continue/sensibilisations Pour le personnel. faire la mise-à-jour du guide de procédure de l'enregistrement à l'état civil
	Non stabilités des officiers de l'état civil au sein de leurs postes	Revoir les décisions prises par le président de la commun concernant le déplacement des officiers de l'état civil. Préparer la passation en veillant sur la bonne connaissance du nouveau chargé du poste.
		faire la mise-à-jour du guide de procédure de l'enregistrement à l'état civil

<b>L'ÉTAT CIVIL</b>		
<b>Problème</b>	<b>Contrainte</b>	<b>Recommandation</b>
Le déplacement vers le lieu de naissance de l'enfant pose des difficultés à l'enregistrement.	La loi exige que l'enregistrement se fasse au lieu de la naissance	informatiser la base des données des enregistrements et la partager sur le plan national.
Le manque de coordination entre les parties concernées : l'éducation, la santé, le tribunal, l'autorité	le manque des modalités d'interrelations entre les différents acteurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La mise en place d'une plateforme de coordination et de partage :</li> <li>partager les listes et les avis de naissance avec le tribunal et les autorités.</li> <li>-favoriser la proximité des procédures en créant une cellule d'enregistrement au sein des services de la santé.</li> <li>- créer une cellule au niveau de chaque commune ou arrondissement réunissant toutes les parties concernées sur le territoire</li> </ul>
	Le délai des 30 jours pour déclarer le nouveau né est insuffisant.	Prolonger le délai de la déclaration de naissance.

<b>LE TRIBUNAL</b>		
<b>Problème</b>	<b>Contrainte</b>	<b>Recommandation</b>
Le déplacement vers le lieu de naissance de l'enfant pose des difficultés à l'enregistrement.	La loi exige que l'enregistrement se fasse au lieu de la naissance	informatiser la base des données des enregistrements et la partager sur le plan national. Modifier la loi afin de permettre l'enregistrement sur tout territoire.
le choix d'un nom de famille à l'école qui pourrait changer lors de l'enregistrement à l'état civil	normalement le fixation de nom au niveau de la commune (lors de l'enregistrement à l'état civil)	choisir un nom à l'inscription à l'école
L'accueil	le manque d'un service de l'accueil	créer un service d'accueil dans le tribunal
les fautes dans les décisions des juges (en niveau de nom/ de la date)	le grand nombre des dossiers gérer par le juge	informatiser le travail du juge

<b>LE TRIBUNAL</b>		
<b>Problème</b>	<b>Contrainte</b>	<b>Recommandation</b>
la durée de validation des documents (3 mois)	la loi exige la durée de 3 mois pour la validation des documents	augmenter la durée de validation des documents
le grand nombre des dossiers gérés par le tribunal	la durée de l'enregistrement de 30 jours est insuffisante	augmenter la durée de l'enregistrement
la difficulté de l'enregistrement des cas compliqués	les documents demandés et la procédure compliquée	simplifier et changer la loi
l'exigence de la présence des mères célibataires à l'audience du tribunal	le travail de la mère célibataire, la distance entre le lieu de résidence et du tribunal, la pauvreté, la peur de la punition	ne pas exiger la présence de la mère célibataire à l'audience puisque le dossier est complet

<b>LE TRIBUNAL</b>		
<b>Problème</b>	<b>Contrainte</b>	<b>Recommandation</b>
Le déplacement vers le lieu de naissance de l'enfant pose des difficultés à l'enregistrement.	La loi exige que l'enregistrement se fasse au lieu de la naissance	informatiser la base des données des enregistrements et la partager sur le plan national. Modifier la loi afin de permettre l'enregistrement sur tout territoire.
le choix d'un nom de famille à l'école qui pourrait changer lors de l'enregistrement à l'état civil	normalement la fixation de nom au niveau de la commune (lors de l'enregistrement à l'état civil)	choisir un nom à l'inscription à l'école
L'accueil	le manque d'un service de l'accueil	créer un service de l'accueil dans le tribunal
les fautes dans les décisions des juges (en niveau de nom/ de la date)	le grand nombre des dossiers gérés par le juge	informatiser le travail du juge
la durée de validation des documents (3 mois)	la loi exige la durée de 3 mois pour la validation des documents	augmenter la durée de validation des documents
le grand nombre des dossiers gérés par le tribunal	la durée de l'enregistrement de 30 jours est insuffisante	augmenter la durée de l'enregistrement
la difficulté de l'enregistrement des cas compliqués	les documents demandés et la procédure compliquée	simplifier et changer la loi

<b>LE TRIBUNAL</b>		
<b>Problème</b>	<b>Contrainte</b>	<b>Recommandation</b>
l'exigence de la présence des mères célibataires à l'audience du tribunal	le travail de la mère célibataire, la distance entre le lieu de résidence et du tribunal, la pauvreté, la peur du punition	pas exiger la présence de la mère célibataire à l'audience puis que le dossier est complet

<b>LES ASSOCIATIONS</b>		
<b>Problème</b>	<b>Contrainte</b>	<b>Recommandation</b>
l'ignorance de la procédure d'enregistrement à l'état civil par la population en précarité.	le manque de la sensibilisation	Prévoir plus de sensibilisation Pour la population concernée.
la pauvreté des cas sociaux	les cas sociaux manquent d'emploi fixe.	soutenir les cas sociaux en payant les frais de l'enregistrement
la négligence des cas sociaux	le manque de conscience	sensibiliser, accompagner et orienter les gens au procédure de l'enregistrement
	L'analphabétisme	Prévoir des séances de sensibilisation autour de l'enregistrement dans les cours d'alphabétisme.
		insérer des cours de l'enregistrement à l'état civil dans le programme de l'alphabétisation.
l'accès difficile aux administrations par les guides sociaux qui travaillent avec les associations	le manque d'un badge officiel	donner un badge officiel caché par le procurer
	les guides sociaux n'ont pas la copie de l'exécution de suivre le jugement et pas perdre le temps	donner une copie de l'exécution aux guides sociaux de suivre le jugement
l'absence de coordination entre les associations qui travaillent avec les cas sociaux et les autres administrations concernées par l'enregistrement à l'état civil	le manque des modalités d'interrelations entre les organismes de la société civile agissent dans le domaine.	La mise en place d'une plateforme d'échange et de partage coordonner par l'Entraide Nationale.